

CERTIFICAT DE CONFORMITE CE

Année 2020 Numéro de production 00048 CERTIFICAT DE CONFORMITÉ CE POUR VÉHICULES COMPLETS RÉCEPTIONNÉS PAR TYPE EN PETITES SÉRIES

Le soussigné, Olivier Pelleiter (Directeur Général),
certifie par la présente, que le véhicule :
0.1. Marque :
0.2. Type :
Variante :
Version :
0.2.1. Nom commercial :
0.2.3. Identifiants :
0.2.3.1. Identifiant de la famille d'interpolation :
0.2.3.2. Identifiant de la famille ATCT :
0.2.3.3. Identifiant de la famille PEMs :
0.2.3.4. Identifiant de la famille de résistance à l'avancement sur route :
0.2.3.5. Identifiant de la famille de matrices de résistance à l'avancement sur route (le cas échéant) :
0.2.3.6. Identifiant de la famille de systèmes à régénération périodique :
0.2.3.7. Identifiant de la famille d'essais d'émissions par évaporation :
0.4. Catégorie de véhicule :
0.5. Raison sociale et adresse du constructeur :

GOUPIL
GSE
NCA2
PLBE
G5
IP-G5_LI11500_E4V_VRW-1

N1
GOUPIL INDUSTRIE
Route de VILLENEUVE
47320 BOURRAN (France)

0.6. Emplacement et méthode de fixation des plaques réglementaires :
Collée sous le siège passager
Emplacement du numéro d'identification du véhicule sur le châssis :

Sur longeron droit
0.10 Numéro d'identification du véhicule : VRWVG5EZZZL0K00010
est conforme à tous égards au type décrit dans la réception
délivrée le
et peut être immatriculé à titre permanent dans les Etats
membres dans lesquels la conduite est
à droite
et qui utilisent les unités
métriques
pour l'indicateur de vitesse

A Bourran, le lundi 20 juillet 2020




GOUPIL
2445 Avenue de la Vallée du Lot
47320 BOURRAN France
Tél. 05 53 79 39 39 - Fax 05 53 79 30 40
www.goupil-ev.com
SAS au capital de 4 000 000 € - Siret 427 204 041 00003
Code NAF 2910Z - RCS Agen 421 204 041
N° TVA Intracommunautaire : FR 22 421 204 041

1. Nombre d'essieux et de roues :
1.1. Nombre et emplacement des essieux à roues jumelées :
3. Essieux moteurs (nombre, emplacement, crabotage d'un autre essieu) :
4. Empattement :
4.1. Ecartement des essieux :
5. Longueur :
6. Largeur :
7. Hauteur :
8. Avancée de la sellette d'attelage (maximale et minimale en cas de sellette réglable) :
9. Distance entre l'extrémité avant du véhicule et le centre du dispositif d'attelage :
11. Longueur de la zone de chargement :
13. Masse en ordre de marche :
13.1. Répartition de cette masse entre les essieux :
13.2. Masse réelle du véhicule :
16. Masses maximales techniquement admissibles :
16.1. Masse en charge maximale techniquement admissible :
16.2. Masse techniquement admissible sur chaque essieu :
16.4. Masse maximale techniquement admissible de l'ensemble :
18. Masse tractable maximale techniquement admissible en cas de :
18.1. Remorque à limon d'attelage :
18.2. Semi-remorque :
18.3. Remorque à essieu central :
18.4. Remorque non freinée :
19. Masse statique maximale techniquement admissible au point d'attelage :
20. Constructeur du moteur :
21. Code du moteur inscrit sur le moteur :
22. Principe de fonctionnement :
23. Électrique pur :
23.1. Véhicule (électrique) hybride :
24. Nombre et disposition des cylindres :
25. Capacité du moteur :
26. Carburant :
26.1. Monocarburant/bicarburant/carburant modulable :
26.2. (Bicarburant uniquement) Type 1A/Type 1B/Type 2A/Type 2B/Type 3B :
27. Puissance maximale :
27.1. Puissance nette maximale :
(moteur à combustion interne)
27.2. Puissance horaire maximale :
27.3. Puissance nette maximale :
27.4. Puissance maximale sur 30 minutes :
(moteur électrique)
28. Boîte de vitesses (type) :
29. Vitesse maximale :
30. Voie des essieux :

2/4

1. arrière, sans
2094 mm
--- mm
3922 mm
1521 mm
1900 mm
--- mm
1900 mm
--- mm
2407 mm
1028 kg
1. 613 kg
2. 415 kg
1089 kg
2001 kg
1. 1100 kg
2. 1200 kg
3001 kg
1000 kg
--- kg
1000 kg
514 kg
55 kg
SCHABMULLER GMBH
TSA200-120-266
oui
non

cm3

à ---tr/min
9,7 kW (moteur électrique)
21,7 kW (moteur électrique)
10,7 kW
65 km/h
1. 1215 mm
2. 1235 mm

35. Combinaison pneumatiques/roues :
Pneumatiques :
155R13 91N CLC / 155R13 90Q CLC / 155R13 90Q 3PMSE CLE
Jante :
Pneumatique utilisé pour la détermination des émissions de CO₂ :
36. Connexions pour le freinage de la remorque :
37. Pression dans la conduite d'alimentation du système de freinage de la remorque :
38. Code de la carrosserie :
40. Couleur du véhicule :
41. Nombre et configuration des portes :
42. Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) :
44. Marque ou numéro de réception du dispositif d'attelage, le cas échéant :
45.1. Valeurs caractéristiques :
46. Niveau sonore
A1 arrêté :
En marche :
47. Niveau des émissions d'échappement :
47.1. Paramètres pour les essais d'émissions de Vind
47.1.1. Masse d'essai :
47.1.2. Surface frontale :
47.1.2.1. Surface frontale prévue pour l'entrée d'air de la calandre (le cas échéant) (en cm²) :
47.1.3. Coefficients de résistance à l'avancement sur route
47.1.3.0. f0 :
47.1.3.1. f1 :
47.1.3.2. f2 :
47.2. Cycle de conduite
47.2.1. Classe de conduite :
47.2.2. Facteur de réajustement de la vitesse (fisc)
47.2.3. Vitesse limitée :
48. Émissions de gaz d'échappement :
Numéro du règlement de base et du dernier règlement modificateur applicable :
1.1. Procédure d'essai :
CO :
Opacité de la fumée (ELR) :
1.2. Procédure d'essai :
CO :
Particules (masse) :
2.1. Procédure d'essai :
CO :
CO :
Particules (masse) :
48.1. Fumées, valeur corrigée du coefficient d'absorption :
49. Émissions de CO₂/consommation de carburant / consommation d'énergie électrique(m) :

155R13 90Q 3PMSE Cl. E
4J x 13H2 ET 10

--- bar
BE 10
Blanc
2. à l'avant
2
E11 55R-0110258
D: 6.53 kN / V: - / S: 55 kg / U: -
--- tr/min-1
68 dB (A)
AX
1368 kg
2,899 m²
le cas échéant)

191,537 N
0 N/(km/h)
0.052959 N/(km/h)²
3b
oui
715/2007*2018/1832AX
Type I ou ESC

--- (m-1)
Type I

--- NH3 :

--- CH4 :

--- NH3 :

--- (m-1)

1. Tous systèmes de propulsion hors véhicules électriques purs
Émissions de CO₂
Conditions urbaines :
Conditions extra-urbaines :
Conditions mixtes :
Pondéré, conditions mixtes

2. Véhicules électriques purs et véhicules électriques hybrides rechargeables de l'extérieur
Consommation d'énergie électrique [pondérée, conditions mixtes]
Autonomie en mode électrique
3. Véhicule pourvu d'éco-innovation(s) :
3.1. Code général de la ou des éco-innovations :
3.2. Total des réductions d'émissions de CO₂ obtenues grâce à la ou aux éco-innovations
4. Tous systèmes de propulsion hors véhicules électriques purs, selon le règlement (UE) 2017/1151
Valeurs WLTP Émissions de CO₂
Phase basse :
Phase haute :
Phase extra-haute :
Combinées :
Pondérées, combinées :
5. Véhicules électriques purs et véhicules électriques hybrides rechargeables de l'extérieur, selon le règlement (UE) 2017/1151 (le cas échéant)
5.1. Véhicules électriques purs
Consommation d'énergie électrique
Autonomie en mode électrique
Autonomie en mode électrique en ville
5.2. Véhicules électriques hybrides rechargeables de l'extérieur
Consommation d'énergie électrique (ECAC weighted)
Autonomie en mode électrique (EAER)
Autonomie en mode électrique en ville (EAER city)
50. Réceptionné selon les exigences en matière de conception applicables pour le transport de matières dangereuses :
51. Véhicules à usage spécial :
52. Remarques :

220 Wh/km
54 km
57 km
--- Wh/km
--- km
--- km
N10GPLCT003V369
France
Spécifications régionales :